



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 77 du 17 novembre 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2016 :

Absents excusés : Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS) et Vincent PHILIPPE (pouvoir à Sophie BIANCHIN).

-Programme des coupes de bois pour l'année 2017 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

Parcelles n ° 20, 30, 36, 43, 51,52, 57,61

En outre le Conseil Municipal décide :

-La vente en bloc et sur pied des parcelles : **20, 30, 36, 43, 57,**

-Bois façonné : parcelle **61**

-La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et éventuellement des houppiers dans les parcelles : **51, 52.**

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le Conseil Municipal :

-décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

POLIN Jean-Patrick, - FRANÇOIS Elisée, -MOUSSEAUX Alexandre,

-fixe : le mode de partage par feu, **le délai d'abattage au 15 avril 2017 et le délai de vidange au 30 septembre 2017.**

-Nouveaux statuts de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre :

La Présidente ouvre la séance et rappelle la loi NOTRe qui prévoit l'extension des compétences des communautés de communes. Les statuts de la communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre (CCCMW) ont été modifiés en conséquence. Il est demandé de les approuver.

Considérant que :

-Les délais trop courts ne laissent pas le temps de travailler à une organisation partagée des compétences, par exemple la compétence économique qui doit se référer à un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation que nous ne connaissons pas,

-La composition et répartition des sièges n'ont pas été clairement évoquées. Il y a actuellement 39 délégués ; leur nombre passerait à 16 selon l'art L 5211-6-1 du CGCT,

-La reconnaissance, par le législateur lui-même, de l'inapplicabilité dans certains cas des délais d'application de la loi NOTRe (cf. proposition pour permettre de rallonger d'un an le délai d'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités, de Jacques Mézard, adoptée par le Sénat en première lecture le 7 avril 2016)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

-Refuse les nouveaux statuts de la CCCMW à l'unanimité,

-Demande à Monsieur le Président de la CCCMW qu'un travail prospectif conduisant à une vision volontariste et entreprenante de la coopération intercommunale soit mené pour anticiper l'avenir de la CCMW.

-Dégrèvement sur la taxe foncière des propriétés non bâties de la commune :

La Présidente ouvre la séance et informe les membres du Conseil municipal que la commune a reçu des avis de dégrèvement sur la taxe foncière de ses propriétés non bâties en raison de pertes de récoltes dues à des inondations diverses sur les territoires :

-de Woinville, parcelles 585 ZC 6, 34, 36, 80, et 82 d'un montant de 117 €

-de Buxières sous les Côtes, parcelles ZD 3, 4, 33, 46, 51, 092 ZB 77 et 585 ZC 5 d'un montant de 141 €

-de Vigneulles, parcelles 455 A 385 et 434, 455 B 173, 186, 214, 274, 276, 306 et 318 d'un montant de 275 €

-de Lachaussée, parcelles E 120, 124, 133, 135 et 145 d'un montant de 84 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire d'encaisser les chèques correspondants.

-Emprunt :

La Présidente ouvre la séance et rappelle aux membres du Conseil municipal que le montant prévisionnel de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux des logements dans la mairie de Woinville avait été fixé à 50 000 € au BP 2016.

Au fil du chantier, il apparait qu'installer les poêles initialement préconisés, des poêles à pellets, serait une erreur au vu des possibilités d'affouages dont dispose la commune. Aussi l'installation pour poêle mixte, c'est-à-dire pellets/bûches est plus judicieuse. Par ailleurs, le remplacement des appareillages et commandes électriques a été omis. Par conséquent, de façon à pouvoir intégrer ces travaux, il serait utile de porter le montant de l'emprunt à 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-De demander un emprunt de 60 000 € et de rectifier en conséquence la somme prévue en recette d'investissement du Budget Primitif 2016,

-Autorise et charge Madame le Maire à faire la demande d'emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts de la délégation de Nancy et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

-Décision modificative :

La Présidente ouvre la séance et informe le Conseil Municipal que les crédits prévus aux comptes 60, 64 et 65 de la section de fonctionnement doivent être ajustés pour terminer l'exercice, donc :

En section de dépenses de fonctionnement la somme de 10 000 € sera prélevée au compte 022 « dépenses imprévues » pour alimenter ces comptes de la manière suivante :

- 60 « achats et variations de stock » pour 3 000 €

- 64 « charges de personnel » pour 3 000 €

- 65 « autres charges de gestion » pour 4 000 €

De plus, en section de recettes d'investissement les modifications suivantes sont à inscrire :

-le montant de l'emprunt à contracter, initialement prévu à hauteur de 50 000 €, sera de 60 000 €

-le montant des subventions à percevoir au compte 132 est minoré de 10 000 € car une partie de leur versement interviendra début 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires, il charge et autorise le Maire à les mener à bien.

Destination d'un affouage abandonné :

La Présidente ouvre la séance et informe le Conseil municipal que le nouveau propriétaire de la maison sise 13 rue de Saint-Mihiel à Buxières, Mr GYSEN Serge, s'est présenté en mairie pour demander s'il pouvait bénéficier d'un affouage pour l'hiver 2016-2017.

Le Maire a expliqué que l'on peut disposer d'un affouage à condition de résider au moins 5 mois dans la commune. Monsieur GYSEN ne pourra donc y prétendre qu'en 2017 et qu'à cette condition.

Cependant, il se trouve que Monsieur Cédric LALLEMAND ayant quitté le logement qu'il occupait à Buxières, a laissé sur place l'affouage qu'il avait pris l'hiver dernier.

La requête de cet habitant qui vient d'arriver a été exposée à la commission des bois, qui accepte cette demande et propose de céder l'affouage abandonné par Monsieur Cédric LALLEMAND à Monsieur Serge GYSEN moyennant le prix de 45 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette solution, charge le Maire d'encaisser le prix de 45 € TTC et de mener à bien ce dossier.

Projet de Signalisation d'Information Locale

Il est rappelé la réflexion engagée sur la question de la signalisation des activités et services au public de la commune. Vu les besoins impératifs de signaler les activités pour les différentes entreprises et d'harmoniser la signalétique, Vu le contexte juridique du décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité modifiant la réglementation, la commune a demandé au Parc naturel régional de Lorraine un accompagnement pour mettre en place une Signalisation d'Information Locale.

Cette démarche est une première pour une commune et à ce titre revêt un caractère expérimental pour le Parc naturel régional de Lorraine qui souhaite s'appuyer sur ce partenariat pour affiner sa méthodologie d'accompagnement des collectivités et rédiger un cahier de recommandations.

Le partenariat entre la Commune et le Parc permettra d'élaborer un schéma directeur de Signalisation d'Information Locale, préalable à l'installation de supports de signalisation des activités économiques, d'équipements et de sites touristiques de la commune.

Ce travail se concrétise par la signature d'une convention qui définit les objectifs et les engagements de chacun.

Par ailleurs, afin de disposer de toutes les indications pour mettre au point le schéma, il est proposé de nommer les équipements suivants :

- Salle communale de Woinville : salle CASTILLARD
- Salle communale de Buxerulles : salle Josette FOUGERE (sous réserve de l'accord de sa famille)
- Salle communale de Buxières : salle Henri POIRSON (accord de la famille obtenu)
- Aire de pique-nique à Woinville : aire de pique-nique MORINVAUX
- Maisonnette située au carrefour RD 119 / stratégique n°3 Marbotte/Savonnières :

Cabane des cantonniers. Il est également proposé de réaliser un point d'information sur la forêt qui sera implanté sur la stratégique n°3 partie Côtes de Meuse et qui sera indiqué : Information Forêt. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Lorraine,
- Approuve l'identification des équipements ci-dessus indiqués,
- Approuve la création d'un point d'information sur la forêt,

Charge Madame le Maire de mener à bien le dossier et de signer tous les documents afférents.

INFORMATIONS

NAISSANCE

Pandore est née le 21 octobre au foyer d'Olivier ANDRE et Nadège MOUGEL domiciliés rue Haute à Buxières. Nous présentons nos sincères félicitations aux parents.

REGLEMENTATION DE LA VITESSE SUR LES CHEMINS RURAUX

Les conducteurs roulent trop vite sur les chemins ruraux ce qui engendre de l'insécurité, des nuisances pour les riverains, et des dommages aux chemins. C'est pourquoi un arrêté permanent fixe dès à présent la vitesse maximum à 30 km/h sur les chemins suivants :

Du Laviot, de l'ancienne voie ferrée, de l'ancien chemin de fer, de la Gare, du Chemin départemental stratégique n° 3 dit des Côtes de Meuse.

Nous attirons également votre attention sur la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec, laquelle est aussi limitée à 30 km/h.

Nous faisons appel à la responsabilité de chacun pour respecter ces limitations qui se veulent facilitatrices de la vie collective et garantes de la sécurité de tous.

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

Des déchets ont été déposés sur le terrain communal de Woinville, ancienne voie ferrée. Ces dépôts ne sont pas autorisés sur cette place. Les déchets verts et autres matériaux doivent être emmenés à la déchetterie à Vigneulles.

VOLS DANS LES CIMETIERES

Des habitants nous ont signalé des vols de plantes. Nous vous informons de ces méfaits déplorables de façon à ce que vous soyez vigilants.

PLU : REUNION D'INFORMATION PUBLIQUE LE 29 NOVEMBRE A 18H

Une information synthétique sur l'avancement des travaux du PLU vous a été distribuée lundi 14 novembre. Vous êtes invités à une **réunion publique le 29 novembre à 18h à la salle communale à Buxières**. Cette réunion, la deuxième et la dernière, est destinée à vous présenter l'avancement du travail sur les projets de zonage et de règlement.

Le cadre réglementaire que nous fixe la loi, les choix d'aménagement et les outils d'application qui en découlent seront expliqués et nous recueillerons vos observations. Après cette réunion, le zonage et le règlement partiront pour avis auprès des différentes administrations puis l'enquête publique sera lancée.

Vous pouvez venir à la mairie pour consulter avant la réunion, les projets de zonage et de règlement aux heures d'ouverture ou bien en demandant la transmission par téléchargement ; pour cela il nous faut votre adresse mel.

DEGREVEMENT D'IMPOT DIRECTS (sur le foncier non bâti)

Des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties ont été effectués suite aux pertes de récoltes relatives aux événements climatiques défavorables. Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en mairie à partir du 14 novembre 2016, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

LOGEMENTS LIBRES

2 logements communaux seront libres prochainement. L'un au 30 novembre 2016, l'autre après le 10 février 2017. Ils sont situés au 1^{er} étage de la mairie à Buxières et font 79 m² et 80 m². Une information se trouve dans chaque affichage municipal. N'hésitez pas à le faire savoir. Le secrétariat de mairie se tient à la disposition de toute personne intéressée.

ENTRETIEN DE L'OLEODUC DONGES-MELUN-METZ

Une campagne de mesures de défauts de l'ouvrage sera effectuée entre le 15 décembre 2016 et le 15 janvier 2017. La SFDM prévient qu'il n'y aura aucun dommage pour les sols et exploitations puisque les personnels qui en seront chargés, parcourront à pied les servitudes de passage. Ils seront porteurs d'une délégation de pouvoir signée par la SFDM. Pour toute information : Madame LAGRANGE au 06 03 18 05 89.

Le courrier est affiché dans chaque mairie.

CONSULTATION EN LIGNE SUR LE PACTE POUR LA RURALITE

Jusqu'au 31 décembre, la Région donne la parole aux citoyens du Grand Est sur l'identité et l'avenir des territoires ruraux. Un questionnaire qui prend peu de temps et dont les réponses peuvent contribuer à orienter la politique d'aides aux territoires ruraux que la Région va élaborer : le Pacte pour la ruralité.

www.alsacechampagneardennelorraine.eu/pacteruralite

LA PECHE DE L'ETANG DE LA PERCHE

Cette année Monsieur WILHEM a accueilli bien volontiers les habitants qui ont pu se déplacer pour voir la pêche à l'étang de la Perche. Nous comptons bien faire de même l'an prochain. Mais la météo décide et il n'a pas été facile de prévenir plus tôt cette année. Si vous avez envie de venir voir cette pêche et que vous ne pouvez pas vous déplacer, nous nous organiserons pour vous emmener. Afin d'anticiper, dites-nous dès maintenant si vous souhaitez faire partie d'un covoiturage.



CEREMONIE DE LA FLAMME

Ce 10 novembre, la Flamme relayée par les randonneurs du Club des Côtes et les jeunes handballeurs du club de VIGNEULLES a été déposée au pied du monument aux morts. Cette belle cérémonie qui a rassemblé plus de 100 personnes, habitants et élus du secteur, a pu être réalisée grâce à la participation des membres de l'ASCBBW, de Johann et Hélène Chantraine, du comité cantonal de la Flamme, du souvenir Français, des pompiers et de la Lyre de Vigneulles, du comité consultatif Action Culturelle et Economique et des conseillers municipaux. Des amis se sont joints spontanément à l'équipe du soir pour aider au démontage du chapiteau.

Nous sommes très touchés de cette participation chaleureuse en hommage aux soldats qui font le sacrifice de leur vie pour garantir notre liberté et nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la cérémonie par leur présence ou leur aide.



INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE EN LIGNE

La commune est raccordée au service dématérialisé d'inscription en ligne ; ainsi chacun peut dès maintenant solliciter son inscription de manière dématérialisée.

CONFERENCE SUR L'AGROFORESTERIE : MERCREDI 7 DECEMBRE 19H/21H A LA MAISON DE MADINE

Fabien LIAGRE, directeur d'AGROOF (www.agroof.net) est l'invité du Parc naturel régional de Lorraine qui anime le document d'objectifs N2000 Etangs de Pannes et Madine. Faire de l'agroforesterie c'est savoir travailler une parcelle agricole ou un bord de chemin en associant arbres, cultures et ou animaux. Des expériences très intéressantes sont conduites par l'INRA et des agriculteurs depuis plusieurs années. Les résultats font état d'avantages certains pour l'agriculture et pour l'environnement.

N'hésitez pas à venir, c'est un sujet passionnant et d'avenir pour notre agriculture et nos paysages.

25 NOVEMBRE, JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Parce que 1 femme sur 3 dans le monde est victime de violences physiques ou sexuelles, parce que l'on estime qu'au moins 216 000 femmes par an sont victimes de ces violences en France, la commune s'associera à cette journée en posant un ruban orange (couleur officielle de la manifestation) sur les panneaux d'entrée d'agglomération.

Violences contre les femmes info : 3919 – appel anonyme et gratuit

Rappelons aussi à cette occasion, **le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger : 119 – appel national gratuit - 24h/24 – 7jours/7**

LA TETE DANS LES ETOILES LE 22 NOVEMBRE à partir de 17h30

L'association Mains et mer'Veil des parents d'élèves de l'école de Vigneulles vous invite à venir observer le ciel étoilé avec Christophe Maury dans les locaux du groupe scolaire Simone Veil. La place dans le planétarium étant limité à 12 personnes, des séquences sont organisées toutes les ½ h.

Pour vous inscrire : sevy.francois@gmail.com avant le 18 novembre.

QUE CHOISIR

L'association affiliée à la Fédération nationale UFC Que Choisir nous fait savoir que les bénévoles reçoivent **sans rendez-vous le mercredi de 14 à 18h** et les **1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h30 à 12h** au **Centre Ste Catherine, 4 Bd des Ardennes à Bar-le-Duc**. Ils peuvent aussi être contactés par mel : meuse@ufc54.fr ou par téléphone au 09.73.17.08.50.

LA REVUE FORESTIERE FRANÇAISE EST EN LIGNE

Revue scientifique consacrée à la forêt tempérée, elle est publiée par Agro Paris Tech. Les articles de 1949 à 2015 sont consultables en libre accès.

revues.inist.fr/revueforestierefrancaise

GUIDES DE RANDONNEE NATURE

Trois guides de randonnée nature sont disponibles auprès du Parc naturel régional de Lorraine : **Séverine HUAUX au 03 83 81 67 67**

- Petite Woëvre : Les étangs de Lachaussée : 3,50 €TTC
- Etang de Lindre, Forêt du Romersberg : 3,50 € TTC
- Randonnées dans les zones humides de France : 25,50 €TTC

SALON D'ARTISANAT D'ART LES 19 ET 20 NOVEMBRE A SAMPIGNY

Salle Mariette Vautrin- Une trentaine d'artistes exposent leurs créations.

De 10h à 18h – entrée : 4€. Gratuit pour les – de 12 ans.

Odile BEIRENS